

**MUNICIPALITÉ**  
**NOTRE-DAME-DU-SACRÉ-CŒUR-D'ISSOUDUN**

Initiales du maire

---

Initiales du sec.-trés.

896

Procès-verbal de la **séance ordinaire** du conseil municipal d'Issoudun, tenue le **4 novembre** à 19 heures 30 au bureau municipal situé au 314, rue Principale à Issoudun.

Sont présents :        Monsieur Marco Julien                                Conseiller no 1  
                                 Monsieur Bertrand Le Grand                              Conseiller no 3  
                                 Monsieur Gaston L'Heureux                              Conseiller no 4  
                                 Monsieur Fernand Brousseau                            Conseiller no 5  
                                 Monsieur Jean-François Messier                           Conseiller no 6

Est absent :            Monsieur René Bergeron                                  Conseiller no 2

ET TOUS FORMANT QUORUM sous la présidence de Madame Annie Thériault, mairesse.

Est également présent, Monsieur Mathieu Roy, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité.

Sept (7) personnes étaient présentes dans la salle.

## 1. MOT DE BIENVENUE

Madame la mairesse souhaite la bienvenue à tous.

## 2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

### RÉSOLUTION 2019-11-477

1. Ouverture
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 7 octobre 2019 et de la séance extraordinaire du 28 octobre 2019
4. Rapport des comités de travail
5. Présentation et adoption des comptes payés du mois d'octobre 2019

#### **Affaires courantes**

6. Campagne de financement 2019 / Maison Annick
7. Demande d'aide financière pour un bac de contenants consignés / MDJ
8. Demande de participation / Pour un meilleur Noël chez nous dans Lotbinière
9. Demande d'aide financière pour la 28<sup>e</sup> campagne d'Opération Nez Rouge Lotbinière
10. Demande d'aide financière pour la conférence *Lutte contre la pauvreté* / Saint-Vincent de Paul
11. Demande d'aide financière pour la campagne provinciale des villes et municipalités contre le radon 2019 / L'Association pulmonaire du Québec
12. Augmentation des frais pour l'opération de la Maison des Jeunes

#### **Administration générale**

13. Dépôt des états comparatifs 2019
14. Déclaration de mise à jour des intérêts pécuniaires des membres du conseil municipal
15. Avis de motion au Règlement 2019-10 décrétant l'imposition des taxes foncières, de la taxe spéciale, des taxes de secteur et de la tarification pour les services municipaux pour l'exercice financier 2020
16. Avis de motion au Règlement 2019-11 sur la tarification des biens et services municipaux
17. Déclaration pour l'inclusion et l'ouverture à la diversité / FQM

#### **Aménagement du territoire**

18. Adoption du second projet de règlement 2019-08 modifiant le Plan d'urbanisme 02-2007 et avis de motion
19. Adoption du second projet de règlement 2019-09 modifiant le Règlement de zonage 03-2007 et avis de motion
20. Demande d'autorisation à la CPTAQ / Carrière sablière Léandre Demers

**MUNICIPALITÉ  
NOTRE-DAME-DU-SACRÉ-CŒUR-D'ISSOUDUN**

Initiales du maire

Initiales du sec.-trés.

897

**Travaux publics**

21. Autorisation d'appel sur invitation / Étude géotechnique rang et route de la Plaine
22. Autorisation d'appel sur invitation / Plans et devis construction des rues Jobin et des Trembles
23. Autorisation de paiement du premier versement pour le déneigement des chemins d'hiver / Ferme Roger Lambert et fils
24. Autorisation de paiement pour le pavage dans le cadre de la réfection du ponceau Bois-Franc / Pavage Lagacé inc.

**Sécurité publique**

25. Adoption du plan des mesures d'urgence

**Loisirs, culture et famille**

26. Programme de soutien à la mise à niveau et à l'amélioration des sentiers et des sites de pratique d'activités de plein-air
27. Fonds patrimoine et culture 2020
28. Appel de projets Cultiver l'avenir : cuisinons ensemble les aliments d'ici
29. Prix Hommage bénévolat-Québec 2020
30. Motion de remerciement / Mme Sylvie Goudreau
  
31. Divers
  
32. Période de questions
  
33. Levée de l'assemblée

Il est proposé par Monsieur Jean-François Messier et résolu à l'unanimité des membres présents d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 4 novembre 2019.

**3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 OCTOBRE 2019 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 28 OCTOBRE 2019**

**RÉSOLUTION 2019-11-478**

Il est proposé par Monsieur Fernand Brousseau et résolu à l'unanimité des membres présents d'adopter les procès-verbaux de la séance ordinaire du 7 octobre 2019 et de la séance extraordinaire du 28 octobre 2019 avec dispense de lecture.

**4. RAPPORT DES COMITÉS DE TRAVAIL**

Le comité de la bibliothèque avait été informé du départ de la responsable, Mme Sylvie Goudreau dernièrement. Pour son remplacement, Mme Marie-Noëlle Bélanger a démontré son intérêt et les membres du Conseil souhaite la remercier de son implication.

**5. PRÉSENTATION ET ADOPTION DES COMPTES PAYÉS D'OCTOBRE 2019**

**RÉSOLUTION 2019-11-479**

ATTENDU QUE le directeur général a déposé et présenté les comptes payés du mois d'octobre 2019;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont examiné les comptes payés;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Monsieur Jean-François Messier et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter les comptes payés mentionnés se résumant ainsi :

**MUNICIPALITÉ  
NOTRE-DAME-DU-SACRÉ-CŒUR-D'ISSOUDUN**

Initiales du maire

Initiales du sec.-trés.

**898**

Sous-total des dépenses	192 219,49 \$
Rémunération nette (employés et élus)	11 980,40 \$
<b>Total dépenses</b>	<b>204 199,89 \$</b>

**6. DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA CAMPAGNE DE FINANCEMENT 2019 / MAISON ANNICK**

**RÉSOLUTION 2019-11-480**

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande d'aide financière pour la campagne de financement 2019 pour la Maison Annick;

ATTENDU QUE les fonds amassés permettent à l'institution d'apporter les améliorations nécessaires pour accueillir et rendre les services à un nombre croissant de familles, individus, organismes et commerces;

ATTENDU QU'il reste des fonds au budget prévus à cet effet et que la Municipalité a l'habitude d'aider l'organisme;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Monsieur Marco Julien et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser une aide financière de 50,00\$ à la Maison Annick pour sa campagne de financement 2019.

**7. DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR UN BAC DE CONTENANTS CONSIGNÉS / MAISON DES JEUNES**

**RÉSOLUTION 2019-11-481**

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande d'aide financière pour que la Maison des jeunes puisse construire un bac de contenants consignés pour l'extérieur;

ATTENDU QU'il reste des fonds au budget prévus à cet effet et que la Municipalité a l'habitude d'aider l'organisme;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Monsieur Bertrand Legrand et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser une aide financière de 50,00\$ à la Maison des jeunes pour l'achat de matériel pour la construction d'un bac de contenants consignés extérieur.

**8. DEMANDE DE PARTICIPATION POUR UN MEILLEUR NOËL CHEZ NOUS DANS LOTBINIÈRE / LE PEUPLE DE LOTBINIÈRE**

**RÉSOLUTION 2019-11-482**

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande de participation pour un meilleur Noël chez nous dans Lotbinière supportant les activités d'Aide alimentaire Lotbinière dans la préparation de paniers de Noël;

ATTENDU QUE la demande de participation prévue par le Peuple de Lotbinière prévoit l'achat d'une carte professionnelle de 98\$ dont 50\$ retourne en dons à Aide alimentaire Lotbinière;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite supporter les activités de l'organisme pour la bonne cause, sans avoir à payer de frais supplémentaires concernant la parution dans le journal;

POUR CES MOTIFS :

**MUNICIPALITÉ  
NOTRE-DAME-DU-SACRÉ-CŒUR-D'ISSOUDUN**

Initiales du maire

Initiales du sec.-trés.

899

Il est proposé par Monsieur Jean-François Messier et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser une aide financière de 50,00\$ directement à Aide alimentaire Lotbinière pour la préparation de paniers de Noël mais de ne pas participer à l'achat d'espace dans le Peuple de Lotbinière.

**9. DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA 28<sup>E</sup> CAMPAGNE D'OPÉRATION NEZ ROUGE LOTBINIÈRE**

**RÉSOLUTION 2019-11-483**

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande d'aide financière pour soutenir la 28<sup>e</sup> campagne d'Opération Nez Rouge Lotbinière;

ATTENDU QU'il reste des fonds au budget prévus à cet effet et que la Municipalité a l'habitude d'aider l'organisme;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Monsieur Gaston L'Heureux et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser une aide financière de 50,00\$ à Opération Nez Rouge Lotbinière pour sa 28<sup>e</sup> campagne.

**10. DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA CONFÉRENCE SAINT-FLAVIEN / SAINT-VINCENT DE PAUL**

**RÉSOLUTION 2019-11-484**

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande d'aide financière pour soutenir l'organisation de la conférence Saint-Flavien de Saint-Vincent de Paul qui regroupe la municipalité d'Issoudun;

ATTENDU QUE les fonds amassés permettent à l'organisme de venir en aides aux familles défavorisées;

ATTENDU QU'il reste des fonds au budget prévus à cet effet et que la Municipalité a l'habitude d'aider l'organisme;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Monsieur Marco Julien et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser une aide financière de 50,00\$ à la Conférence Saint-Flavien de Saint-Vincent de Paul pour la continuité de leurs activités de soutien.

**11. DEMANDE DE PARTICIPATION POUR LA CAMPAGNE PROVINCIALE DES VILLES ET MUNICIPALITÉS CONTRE LE RADON 2019 / L'ASSOCIATION PULMONAIRE DU QUÉBEC**

**RÉSOLUTION 2019-11-485**

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande de participation pour la campagne provinciale des villes et municipalités contre le radon 2019 de l'Association pulmonaire du Québec;

ATTENDU QUE plusieurs options de participation sont offertes à la Municipalité nécessitant des investissements financiers allant de la gratuité à 370,00\$ pour une trousse complète;

ATTENDU QUE la Municipalité tient à tenir informer sa population des effets néfastes du radon et à les sensibiliser à ce sujet mais sans investir dans l'achat d'équipement ou de produits publicitaires matériels;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Monsieur Jean-François Messier et résolu à l'unanimité des membres présents de commander les produits de sensibilisation numériques gratuits seulement et de les publier dans le prochain journal municipal.

**MUNICIPALITÉ  
NOTRE-DAME-DU-SACRÉ-CŒUR-D'ISSOUDUN**

Initiales du maire

Initiales du sec.-trés.

900

**12. DEMANDE D'AUGMENTATION DES FRAIS POUR L'OPÉRATION DE LA MAISON DES JEUNES / REGROUPEMENT DES JEUNES DE LOTBINIÈRE**

**RÉSOLUTION 2019-11-486**

ATTENDU QUE la Municipalité finance la Maison des jeunes à la hauteur du salaire minimum pour les heures reliées à l'animation et aux activités ;

ATTENDU QUE le 1<sup>er</sup> mai 2019, le salaire minimum a augmenté passant de 12,00\$ par heure à 12,50\$ par heure;

ATTENDU QUE le Regroupement des jeunes de Lotbinière sollicite la Municipalité pour compenser cette hausse de salaire minimum et fournir un financement de 12,50\$ par heure à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2020;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Monsieur Marco Julien résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser l'augmentation du financement assuré à la hauteur de 12,50\$ par heure d'animation et d'activités réalisées.

**13. DÉPÔT DES ÉTATS COMPARATIFS AU 30 SEPTEMBRE 2019**

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose les états comparatifs datant du 30 septembre 2019. Le Conseil en prend acte.

**14. DÉCLARATIONS DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES – DÉPÔT DES DÉCLARATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL**

Le directeur général et secrétaire-trésorier a reçu les déclarations des intérêts pécuniaires de l'ensemble des membres du conseil.

**15. AVIS DE MOTION AU RÈGLEMENT 2019-10 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION DES TAXES FONCIÈRES, DE LA TAXE SPÉCIALE, DES TAXES DE SECTEUR ET DE LA TARIFICATION POUR LES SERVICES MUNICIPAUX POUR L'EXERCICE FINANCIER 2020**

**RÉSOLUTION 2019-11-487**

AVIS DE MOTION est donné par monsieur Marco Julien que lors d'une prochaine séance du conseil, le Règlement 2019-10 décrétant l'imposition des taxes foncières, de la taxe spéciale, des taxes de secteur et de la tarification pour les services municipaux pour l'exercice financier 2020 sera adopté.

**16. AVIS DE MOTION AU RÈGLEMENT 2019-11 SUR LA TARIFICATION DES BIENS ET SERVICES MUNICIPAUX**

**RÉSOLUTION 2019-11-488**

AVIS DE MOTION est donné par monsieur Gaston L'Heureux que lors d'une prochaine séance du conseil, le Règlement 2019-11 sur la tarification des biens et services municipaux sera adopté.

**17. DÉCLARATION POUR L'INCLUSION ET L'OUVERTURE À LA DIVERSITÉ / FQM**

Résolution reportée à une séance du conseil ultérieure.

**18. ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT 2019-08 MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME 02-2007**

**RÉSOLUTION 2019-11-489**

**MUNICIPALITÉ**  
**NOTRE-DAME-DU-SACRÉ-CŒUR-D'ISSOUDUN**

Initiales du maire

Initiales du sec.-trés.

901

ATTENDU QUE la Paroisse de Notre-Dame-du-Sacré-Cœur-d'Issoudun, MRC de Lotbinière, est régie par les dispositions du *Code municipal du Québec*;

ATTENDU QU'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la Municipalité se doit d'avoir un plan d'urbanisme en vigueur;

ATTENDU QUE la Municipalité a adopté le Règlement 02-2007 intitulé *Plan d'urbanisme* lors de la séance du conseil du 2 avril 2007 et est entré en vigueur le 13 juin 2007;

ATTENDU QUE la Municipalité juge à propos de modifier le règlement afin d'autoriser les commerces et services associés aux activités agricoles ou forestières seulement dans l'affectation agricole dynamique et viable;

ATTENDU QU'un premier projet de règlement a été adopté lors de la séance ordinaire du conseil du 7 octobre 2019;

ATTENDU QU'une assemblée de consultation publique s'est tenue le lundi 28 octobre 2019 au cours de laquelle toutes personnes intéressées pouvaient se manifester et se faire entendre;

ATTENDU QU'un avis de motion sera dument donné par résolution à la séance ordinaire du conseil qui se tiendra le 4 novembre 2019;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Monsieur Marco Julien et résolu à l'unanimité des membres présents d'adopter le second projet de Règlement 2019-08 modifiant le Plan d'urbanisme 02-2007 tel que présenté, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

**ARTICLE 1**

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

**ARTICLE 2**

Le tableau des usages autorisés par aire d'affectation est modifié de sorte à autoriser seulement les commerces et services associé aux activités agricoles ou forestières dans l'affectation agricole dynamique et viable.

**ARTICLE 3**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Adopté à Notre-Dame-du-Sacré-Cœur-d'Issoudun le 4 novembre 2019.

\_\_\_\_\_  
Annie Thériault  
Mairesse

\_\_\_\_\_  
Mathieu Roy  
Directeur général et secrétaire-trésorier

**19. AVIS DE MOTION AU RÈGLEMENT 2019-08 MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME 02-2007**

**RÉSOLUTION 2019-11-490**

AVIS DE MOTION est donné par monsieur Marco Julien que lors d'une prochaine séance du conseil, le Règlement 2019-08 modifiant le Plan d'urbanisme 02-2007 sera adopté.

**MUNICIPALITÉ  
NOTRE-DAME-DU-SACRÉ-CŒUR-D'ISSOUDUN**

Initiales du maire

Initiales du sec.-trés.

902

**20. ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT 2019-09 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 03-2007**

**RÉSOLUTION 2019-11-491**

ATTENDU QUE la Paroisse de Notre-Dame-du-Sacré-Cœur-d'Issoudun, MRC de Lotbinière, est régie par les dispositions du *Code municipal du Québec*;

ATTENDU QU'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la Municipalité se doit d'avoir un règlement de zonage en vigueur;

ATTENDU QUE la Municipalité a adopté le Règlement 03-2007 intitulé *Règlement de zonage 03-2007* lors de la séance du conseil du 2 avril 2007 et est entré en vigueur le 13 juin 2007;

ATTENDU QUE la Municipalité juge à propos de modifier le règlement afin d'autoriser spécifiquement les commerces et services de réparation d'équipements et de machineries agricoles dans la zone AA3;

ATTENDU QU'un premier projet de règlement a été adopté lors de la séance ordinaire du conseil du 7 octobre 2019;

ATTENDU QU'une assemblée de consultation publique s'est tenue le lundi 28 octobre 2019 au cours de laquelle toutes personnes intéressées pouvaient se manifester et se faire entendre;

ATTENDU QU'un avis de motion sera dument donné par résolution à la séance ordinaire du conseil qui se tiendra le 4 novembre 2019;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Monsieur Jean-François Messier et résolu à l'unanimité des membres présents d'adopter le second projet de Règlement 2019-09 modifiant le Règlement de zonage 03-2007 et qu'il soit statué et décrété par ce règlement ce qui suit :

**ARTICLE 1**

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

**ARTICLE 2**

La grille de spécifications de la zone AA3 est modifiée afin d'autoriser la classe d'usage 53 – *service de réparation automobile* annoté (4) et en ajoutant la note 8 suivante :

Seul les commerces et services de réparation d'équipements et de machineries agricole sont permis.

**ARTICLE 3**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Adopté à Notre-Dame-du-Sacré-Cœur-d'Issoudun le 4 novembre 2019.

\_\_\_\_\_  
Annie Thériault  
Mairesse

\_\_\_\_\_  
Mathieu Roy  
Directeur général et secrétaire-trésorier

**MUNICIPALITÉ  
NOTRE-DAME-DU-SACRÉ-CŒUR-D'ISSOUDUN**

Initiales du maire

Initiales du sec.-trés.

**903**

**21. AVIS DE MOTION AU RÈGLEMENT 2019-09 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 03-2007**

**RÉSOLUTION 2019-11-492**

AVIS DE MOTION est donné par monsieur Jean-François Messier que lors d'une prochaine séance du conseil, le Règlement 2019-09 modifiant le Règlement de zonage 03-2007 sera adopté.

**22. DEMANDE D'AUTORISATION À LA CPTAQ / LOTS 3 590 437 ET 3 590 440**

**RÉSOLUTION 2019-11-493**

ATTENDU QUE le propriétaire des lots 3 590 437 et 3 590 440 souhaite déposer une demande de renouvellement d'une autorisation pour l'exploitation d'une sablière et entreposage de matériaux granulaires auprès de la Commission de la protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ);

ATTENDU QUE la CPTAQ requiert une résolution du conseil municipal pour procéder à l'examen de la demande;

ATTENDU QUE la demande vise le renouvellement et l'agrandissement d'une sablière et l'entreposage de matériaux granulaires sur un site faisant déjà l'objet de plusieurs autorisations de même nature;

ATTENDU QUE la demande est conforme à la réglementation municipale en vigueur;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Monsieur Bertrand Legrand et résolu à l'unanimité des membres présents d'appuyer la demande de renouvellement d'une autorisation pour l'exploitation d'une sablière et entreposage de matériaux granulaires.

**23. AUTORISATION D'APPEL D'OFFRES SUR INVITATION / SERVICES PROFESSIONNELS POUR UNE ÉTUDE GÉOTECHNIQUE / RÉFECTION DU RANG ET DE LA ROUTE DE LA PLAINE**

**RÉSOLUTION 2019-11-494**

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite prochainement réaliser la réfection du rang et de la route de la Plaine en partie ou totalité;

ATTENDU QUE par la nature et l'envergure des travaux prévues, il s'avère pertinent de considérer réaliser une étude géotechnique;

ATTENDU QUE l'étude géotechnique permettra notamment de confirmer la nature du sol sous la chaussée et de confirmer ou infirmer un scénario de travail;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Monsieur Fernand Brousseau et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier Monsieur Mathieu Roy à procéder à un appel d'offres sur invitation écrite pour un mandat de services professionnels pour une étude géotechnique en prévision de la réfection du rang et de la route de la Plaine.

**24. AUTORISATION D'APPEL D'OFFRES SUR INVITATION / SERVICES PROFESSIONNELS POUR RÉALISATION DE PLANS ET DEVIS / CONSTRUCTION DES RUES JOBIN ET DES TREMBLES**

**RÉSOLUTION 2019-11-495**

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite développer son parc industriel et que pour s'y faire, elle se doit de construire les rues projetées rendant accessibles les terrains;



**MUNICIPALITÉ**  
**NOTRE-DAME-DU-SACRÉ-CŒUR-D'ISSOUDUN**

Initiales du maire

Initiales du sec.-trés.

904

ATTENDU QUE la Municipalité a un surplus accumulé provenant des ventes de terrains du parc industriel et qu'il était prévu à cet effet;

ATTENDU QUE par la nature et l'envergure des travaux prévus, il s'avère pertinent de faire réaliser des plans et devis;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Monsieur Marco Julien et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier Monsieur Mathieu Roy à procéder à un appel d'offres sur invitation écrite pour un mandat de plans et devis pour la construction des rues Jobin et des Trembles dans le parc industriel.

**25. AUTORISATION DE PAIEMENT DU PREMIER VERSEMENT POUR LE DÉNEIGEMENT DES CHEMINS D'HIVER / FERME ROGER LAMBERT ET FILS**

**RÉSOLUTION 2019-11-496**

ATTENDU QUE la Municipalité a octroyé le contrat de déneigement pour ses chemins d'hiver à la ferme Roger Lambert et fils pour les hivers 2016 à 2021;

ATTENDU QUE le contrat prévoit un premier versement le 15<sup>e</sup> jour du mois de novembre;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Monsieur Fernand Brousseau et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser le paiement du premier versement pour le déneigement des chemins d'hiver à Ferme Roger Lambert et fils.

**26. AUTORISATION DE PAIEMENT POUR LE PAVAGE DANS LE CADRE DE LA RÉFECTION DU PONCEAU BOIS-FRANC / PAVAGE LAGACÉ INC.**

**RÉSOLUTION 2019-11-497**

ATTENDU QUE la Municipalité a procédé à la réfection d'un ponceau sur le rang Bois-Franc Est;

ATTENDU QUE les travaux de réfection sont réalisés et qu'il ne reste qu'à réaliser le pavage final;

ATTENDU QUE trois fournisseurs ont été invités à soumissionner pour ces travaux et qu'un seul a déposé un prix;

ATTENDU QUE les autres n'ont pas déposé d'offre puisque leur calendrier de travaux étaient complets pour la saison 2019;

ATTENDU QUE l'offre de Pavage Lagacé inc. à 6350,00\$ avant taxes correspond à un prix raisonnable pour les travaux à réaliser et le délai à respecter;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Monsieur Jean-François Messier et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser le paiement de 6350,00\$ avant taxes à Pavage Lagacé inc pour la réalisation du pavage sur le rang Bois-Franc Est.

**27. ADOPTION DU PLAN DE SÉCURITÉ CIVILE**

**RÉSOLUTION 2019-11-498**

ATTENDU QUE la Municipalité a, en vertu de la *Loi sur la sécurité civile* (RLRQ, c. S-2.3), la responsabilité de la sécurité civile sur son territoire;

**MUNICIPALITÉ**  
**NOTRE-DAME-DU-SACRÉ-CŒUR-D'ISSOUDUN**

Initiales du maire

Initiales du sec.-trés.

905

ATTENDU QUE la Municipalité est exposée à divers aléas d'origine naturelle et anthropique pouvant être à l'origine de sinistres;

ATTENDU QUE le conseil municipal de Notre-Dame-du-Sacré-Cœur d'Issoudun reconnaît que la Municipalité peut être touchée par un sinistre en tout temps;

ATTENDU QUE le conseil municipal voit l'importance de se préparer aux sinistres susceptibles de survenir sur le territoire de la Municipalité;

ATTENDU QUE cette préparation doit être maintenue opérationnelle et faire l'objet d'un suivi régulier auprès du conseil municipal;

ATTENDU QUE les mesures mises en place par la Municipalité et consignées dans le plan de sécurité civile sont conformes aux dispositions du *Règlement sur les procédures d'alerte et mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre*;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Monsieur Marco Julien et résolu à l'unanimité des membres présents

- d'adopter le plan de sécurité civile de la Municipalité préparé par Mathieu Roy, directeur général et secrétaire-trésorier agissant à titre de coordonnateur municipal de la sécurité civile, en collaboration avec les ressources professionnelles de la MRC de Lotbinière;
- de nommer le directeur général et secrétaire-trésorier comme responsable de la mise à jour et de la révision du plan de sécurité civile;
- d'abroger tout plan de sécurité civile adopté antérieurement par la Municipalité ainsi que toute nomination antérieure concernant la personne désignée pour effectuer la mise à jour ou la révision de ce plan.

**28. AUTORISATION DE PRÉSENTER UN PROJET DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SOUTIEN À LA MISE À NIVEAU ET À L'AMÉLIORATION DES SENTIERS ET DES SITES DE PRATIQUE D'ACTIVITÉS DE PLEIN-AIR (PSSPA)**

**RÉSOLUTION 2019-11-499**

ATTENDU QUE la Municipalité a aménagé un sentier pédestres et de raquettes, sous l'autorisation des propriétaires concernés, pour se rendre jusqu'à la tourbière;

ATTENDU QUE malgré les nombreuses heures de travail et de bénévolat données pour la création et l'aménagement du sentier, certaines installations et équipements sont en mauvais état et nécessiteraient réparations ou remplacements;

ATTENDU QUE le piètre état de la principale installation étant le pont traversant la branche 2 de la rivière Noire rend la traversée du cours d'eau très périlleuse pour les usagers et que sans celui-ci, il est impossible aux gens de se rendre au point d'observation de la tourbière, principal intérêt du sentier;

ATTENDU QUE le Ministère de l'éducation a ouvert le Programme de soutien à la mise à niveau et à l'amélioration des sentiers et des sites de pratique d'activités de plein air visant notamment à améliorer la pérennité, la fonctionnalité, la sécurité et la qualité des sentiers et des sites de pratique d'activités de plein air;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite bénéficier de cette aide financière pour soutenir les investissements à réaliser pour l'entretien des équipements et installations du sentier et afin qu'il puisse continuer à être fréquenté;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Monsieur Bertrand Legrand et résolu à l'unanimité des membres présents :

**MUNICIPALITÉ  
NOTRE-DAME-DU-SACRÉ-CŒUR-D'ISSOUDUN**

Initiales du maire

Initiales du sec.-trés.

906

- QUE la Municipalité de Notre-Dame-du-Sacré-Cœur-d'Issoudun autorise la présentation du projet de mise à niveau et d'amélioration du sentier de la Tourbière au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre du Programme de soutien à la mise à niveau et à l'amélioration des sentiers et des sites de pratique d'activités de plein air;
- QUE soit confirmé l'engagement de la Municipalité de Notre-Dame-du-Sacré-Cœur-d'Issoudun à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier;
- QUE la Municipalité de Notre-Dame-du-Sacré-Cœur-d'Issoudun désigne monsieur Mathieu Roy, directeur général et secrétaire-trésorier comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

**29. AUTORISATION DE PRÉSENTER UN PROJET DANS LE CADRE DU FONDS PATRIMOINE ET CULTURE 2020**

**RÉSOLUTION 2019-11-500**

ATTENDU QUE la MRC de Lotbinière en collaboration avec le gouvernement du Québec souhaite soutenir la réalisation de projets culturels et qu'une enveloppe financière de 18 000\$ est réservée pour un appel de projets 2020 sur le territoire régional;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite diversifier son offre de services culturels notamment en offrant de nouvelles activités à la bibliothèque et en aménageant une section ludothèque;

ATTENDU QUE la Municipalité est persuadée qu'en empruntant ce virage dans la foulée des rénovations des grandes bibliothèques des villes québécoises, elle peut assurer un accès accru à la culture;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite bénéficier de cette aide financière pour soutenir les investissements (aménagements et équipements) à réaliser dans la mise en place de la section ludothèque;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Monsieur Marco Julien et résolu à l'unanimité des membres présents :

- D'AUTORISER le dépôt de la demande d'aide financière au Fonds patrimoine et culture 2020 à la MRC de Lotbinière pour son projet d'aménagement d'une ludothèque à même la bibliothèque municipale;
- DE CONFIRMER l'engagement de la Municipalité de Notre-Dame-du-Sacré-Cœur-d'Issoudun à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier;
- DE DÉSIGNER Mathieu Roy, directeur général et secrétaire-trésorier comme personne autorisée à agir au nom de la Municipalité de Notre-Dame-du-Sacré-Cœur-d'Issoudun et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

**30. AUTORISATION DE PRÉSENTER UN PROJET DANS LE CADRE DE CULTIVER L'AVENIR : CUISINONS ENSEMBLE LES ALIMENTS D'ICI**

**RÉSOLUTION 2019-11-501**

ATTENDU QUE la Municipalité, en collaboration avec les bénévoles du Comité des loisirs, monte un projet de cuisine communautaire et collective;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite à travers ce projet créer des occasions pour les citoyens de socialiser, d'échanger leurs connaissances culinaires, d'encourager la consommation d'aliments locaux et la cuisine maison;

**MUNICIPALITÉ**  
**NOTRE-DAME-DU-SACRÉ-CŒUR-D'ISSOUDUN**

Initiales du maire

Initiales du sec.-trés.

907

ATTENDU QUE 100° en partenariat avec le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) et la Fondation OLO souhaite apporter son soutien financier à des projets qui permettent de renforcer les connaissances alimentaires et les compétences culinaires des familles québécoises;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite bénéficier de cette aide financière pour soutenir les investissements (achats d'équipements et de produits alimentaires, publicités et conférences) à réaliser dans la mise en place de la cuisine communautaire et collective;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Monsieur Gaston L'Heureux et résolu à l'unanimité des membres présents :

- D'AUTORISER le dépôt de la demande d'aide financière à 100° pour son projet de cuisine communautaire et collective;
- DE CONFIRMER l'engagement de la Municipalité de Notre-Dame-du-Sacré-Cœur-d'Issoudun à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier;
- DE DÉSIGNER Mathieu Roy, directeur général et secrétaire-trésorier comme personne autorisée à agir au nom de la Municipalité de Notre-Dame-du-Sacré-Cœur-d'Issoudun et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

**31. PRIX HOMMAGE BÉNÉVOLAT-QUÉBEC 2020 / DÉSIGNATION MME SYLVIE GOUDREAU ET MME MARIE-NOËLLE BÉLANGER**

**RÉSOLUTION 2019-11-502**

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec a lancé la 23<sup>e</sup> édition des prix Hommage bénévolat-Québec et que la mise en candidature se tient jusqu'au 5 décembre 2019;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite souligner le dévouement et l'implication significative des bénévoles très impliqués au sein de la communauté;

ATTENDU QUE la Municipalité propose la candidature de Mme Sylvie Goudreau qui a su faire évoluer grandement la bibliothèque municipale en tant que responsable de bibliothèque durant les dernières années;

ATTENDU QUE la Municipalité propose la candidature de Mme Marie-Noëlle Bélanger, responsable du comité des Loisirs depuis plusieurs années et qui s'implique davantage suite à sa désignation comme nouvelle responsable de la bibliothèque;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Monsieur Bertrand Legrand et résolu à l'unanimité des membres présents de soumettre la candidature de Mme Sylvie Goudreau et Mme Marie-Noëlle Bélanger à la 23<sup>e</sup> édition des prix Hommage bénévolat-Québec.

**32. MOTION DE REMERCIEMENT / MME SYLVIE GOUDREAU**

ATTENDU QUE Mme Sylvie Goudreau a permis à la bibliothèque municipale de grandement évoluer en tant que responsable de bibliothèque durant les dernières années;

ATTENDU QUE le conseil est très fier de son travail et de l'implication qu'elle a déployée durant toutes ces années;

POUR CES MOTIFS :

**MUNICIPALITÉ  
NOTRE-DAME-DU-SACRÉ-CŒUR-D'ISSOUDUN**

Initiales du maire

Initiales du sec.-trés.

908

Il est proposé par **Monsieur Bertrand Legrand** et résolu à l'unanimité des membres présents d'adopter une motion de félicitations pour le travail bénévole exemplaire effectué par Mme Sylvie Goudreau à titre de responsable de la bibliothèque pendant toutes ces années.

**33. DIVERS**

Le directeur général et secrétaire-trésorier souhaite ajouter un point puisqu'il a reçu au cours de l'après-midi une recommandation de paiement de la MRC de Lotbinière concernant les travaux de réfection des rues Olivier et Kirouac.

**AUTORISATION DU PREMIER PAIEMENT POUR LES TRAVAUX DE RÉFECTION DES RUES OLIVIER ET KIROUAC EXÉCUTÉS ET VÉRIFIÉS EN DATE DU 31 OCTOBRE 2019 / DILICONTRACO INC.**

**RÉSOLUTION 2019-11-503**

ATTENDU QUE la Municipalité a octroyé le contrat de réfection des rues Olivier et Kirouac à Dilicontracto inc. et que ce dernier a initié les travaux au mois d'octobre;

ATTENDU QU'en date du 31 octobre 2019, la MRC de Lotbinière, mandatée pour la vérification du décompte progressif et les recommandations de paiements, a fait ses premières vérifications et émis le premier certificat de paiement pour un montant de 456 423,27\$;

ATTENDU QUE la Municipalité contracté un emprunt temporaire pour effectuer les paiements, le temps que l'emprunt soit effectif en janvier 2020;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Monsieur Jean-François Messier et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser le premier paiement d'un montant de 456 423,27\$ et de faire le paiement à même l'emprunt temporaire contracté à cet effet auprès de l'institution financière.

**34. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question n'est soulevée par l'assemblée.

**35. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**RÉSOLUTION 2019-11-504**

Il est proposé par Monsieur Marco Julien et résolu à l'unanimité des membres présents de lever l'assemblée à 20h36.

Je, Annie Thériault, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Je, Mathieu Roy, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie qu'il y a une disponibilité dans les fonds généraux de la Municipalité.

\_\_\_\_\_  
Madame Annie Thériault  
Mairesse

\_\_\_\_\_  
Monsieur Mathieu Roy  
Directeur général et secrétaire-trésorier